

Questions orales

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'était au sujet de la côte est.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Il n'est pas question de concession en ce qui concerne la côte est. Nous avons fait savoir aux négociateurs des États-Unis que nous n'étions pas satisfaits de la façon dont l'entente est mise en vigueur et nous leur avons demandé de revenir à la table des négociations pour tirer l'affaire au clair.

LES MOTIFS DU RETARD À PRENDRE POSITION AU SUJET DU
DROIT D'ACCÈS DES AMÉRICAINS DANS LES EAUX
CANADIENNES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Pêches. Comme le 6 février 1978 les conseillers canadiens du gouvernement fédéral sur la question du conflit frontalier qui oppose le Canada et les États-Unis, ont recommandé à l'unanimité que le gouvernement refuse de signer une entente provisoire sur les pêcheries et puisque les États-Unis adoptaient une position de plus en plus extrême et que le Canada faisait toutes les concessions et les États-Unis aucune, j'aimerais demander au ministre pourquoi il a attendu jusqu'à maintenant avant de prendre fermement position et d'accorder aux États-Unis le droit de pêcher dans les eaux canadiennes, le sébaste, le merlan et l'espadon, vu que cela aurait peut-être encouragé les États-Unis à faire des concessions importantes en ce qui concerne le conflit frontalier?

● (1432)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les faits sont tellement mal présentés dans la question de l'honorable député que je devrais la lire très attentivement. Une chose est certaine: c'est parce que nous avons refusé de faire les concessions qui nous auraient permis de conclure une entente permanente en février, comme l'honorable député l'a mentionné, nous avons fait savoir que nous ne pourrions pas conclure d'entente à long terme. Que je sache, on n'a jamais rejeté l'idée d'une entente intérimaire comme le dit l'honorable député.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION D'ANCIENS
COMBATTANTS

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de terminer la période des questions, puis-je demander aux honorables députés de se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à des visiteurs de marque qui se trouvent aujourd'hui dans nos tribunes. Il s'agit d'une délégation d'anciens combattants représentant la Yougoslavie et l'Europe, présidée par le vice-président des anciens combattants de la Yougoslavie, M. A. Milovanovic et le vice-président du comité européen de la Fédération mondiale des anciens combattants, M. Banko Golovic.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE LA
TASMANIE, EN AUSTRALIE

M. l'Orateur: Nous accueillons également aujourd'hui à notre tribune parmi nous un autre visiteur de marque, le

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

premier ministre de l'État de la Tasmanie, en Australie, l'honorable D. A. Lowe.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES ACCIDENTS CAUSÉS PAR LA
PRÉSENCE DE VÉHICULES SUR LES PISTES DES AÉROPORTS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme la présence d'un véhicule sur la piste d'atterrissage avait largement contribué à l'écrasement du Boeing 737, à l'aéroport de Cranbrook, le ministre peut-il nous dire s'il est vrai qu'il y a eu au Canada quatre autres accidents causés par la présence de véhicules sur les pistes d'atterrissage, dont un autre accident survenu à l'aéroport de Cranbrook, dans les mêmes circonstances, moins de deux mois après cette catastrophe?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne peux le confirmer, mais je me ferai un plaisir d'obtenir ces renseignements.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, comme la catastrophe de Cranbrook va probablement coûter des millions de dollars en frais d'indemnisation, et que l'accident du même genre survenu au même aéroport sera probablement attribué à une grave négligence et coûtera des milliards de dollars d'indemnisation, le ministre est-il prêt, compte tenu du rapport concernant la présence d'un autre véhicule sur la piste d'atterrissage de Cranbrook lors de l'atterrissage d'un avion, à ordonner une enquête immédiate sur les contrôles sol-sol et sol-air de l'aéroport de Cranbrook afin de protéger la vie des équipages et des passagers d'avion?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous ne cessons d'étudier le genre d'installations dont il faudrait doter les divers aéroports. Cette question a fait l'objet d'une étude spéciale. Je m'attends à recevoir une analyse plus poussée concernant les divers types d'aéroports et l'instauration d'un nouveau système de contrôle de la circulation aérienne. Il faut reconnaître que cela revient très cher et qu'il faut donc tenir compte des autres éléments qui sont nécessaires à l'ensemble de notre système de navigation et le reste.

Je puis assurer au député que nous tenons beaucoup à maintenir les normes de sécurité élevées que nous avons au Canada. Nous suivons la situation de près pour voir s'il y a lieu d'apporter des améliorations.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DES
LIGNES AÉRIENNES PACIFIC WESTERN À CRANBROOK (C.-B.)

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Comme les procédures suivies au cours de l'enquête du coroner sur cette tragédie font l'objet d'une controverse, le ministre est-il maintenant prêt à nommer un juge supérieur de la compétence appropriée pour ouvrir une enquête officielle sur les circonstances de ce désastre?